

Catégorie B**Titularisations des contrôleurs stagiaires
CAPN n° du 16 avril 2013**

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à la titularisation des contrôleurs des finances publiques 2^{ème} classe stagiaires.

Le nombre de titularisations soumises à la CAPN, en application des dispositions statutaires, a été de 47 contrôleurs des finances publiques 2^{ème} classe stagiaires.

Ainsi, aucun cas de non-titularisation ou de redoublement de la scolarité n'était à examiner lors de cette promotion, ce qui est très satisfaisant, mais qui a pu laisser croire à l'administration qu'elle pouvait s'exonérer de mettre à la disposition des représentants des personnels tous les éléments d'information nécessaires au bon déroulement des débats.

En effet, lors de la consultation, un document unique, la liste des contrôleurs stagiaires des Finances Publiques titularisables au 1^{er} mars 2013 - filière gestion publique - a été mise à la disposition des élus.

En cours de séance, nous avons interrogé l'administration sur des précisions utiles quant à cette promotion, sur la scolarité des stagiaires (notes obtenues), sur les stagiaires exclus (pour diverses raisons - congé maternité, congé maladie...).

Les élus jugeant inacceptables de ne pas avoir eu ces informations en consultation, ont provoqué une suspension de séance afin d'obtenir la totalité des documents que l'administration avait en sa possession, tout en réaffirmant ne pas comprendre cette curieuse conception du dialogue social qui devient récurrente.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont tenu à rappeler leur rôle : non pas vérifier le travail de l'administration, mais être vigilants quant au respect des droits des agents.

Au final, et après examen des éléments réclamés, les élus **F.O.-DGFIP** ont bien entendu voté pour la titularisation de ces contrôleurs stagiaires, tout en inscrivant au procès-verbal que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne tenue des débats contradictoires, doit être mis à la disposition des représentants des personnels lors de la consultation.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE – Jacques REGNIER – Philippe CANÉ
Sébastien DESCHAMPS – Philippe CINQ